



COMITÉ
RÉGIONAL
CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans, le 3 mai 2022

DESTINATAIRES :

Comités régionaux Bretagne et
Pays de la Loire
Comités départementaux CRCVL
Clubs GAF-GAM du CRCVL

Affaire suivie par :

Josiane PIOFFET : j.pioffet@orange.fr

Vice-Présidente CRCVL

Chargée des Pratiques Compétitives

☎ 06.72.28.38.72

Objet : Regroupement des Individuels GAM-GAF Performance – 21 & 22 Mai 2022 – VILLEMANDEUR (45)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que le Comité Régional Centre-Val de Loire de Gymnastique vous accueille pour l'étape « Regroupement » Individuels GAM-GAF catégorie Performance.
Nous vous adressons toutes nos félicitations pour la qualification de vos gymnastes.

Le Championnat se déroulera :

Samedi 21 & Dimanche 22 Mai 2022
COMPLEXE SPORTIF CHATEAU BLANC
85 rue de la Pontonnerie
45700 VILLEMANDEUR

Voici quelques informations pour préparer au mieux ce championnat.

✚ **Organigramme :**

Suite aux différentes compétitions régionales, vous trouverez en pièce jointe l'organigramme des individuels. Attention, les engagements n'étant pas terminés, l'organigramme est susceptible d'être modifié.

Echauffement corporel et appel des gymnastes 45 minutes avant le début de compétition en salle annexe 1^{er} étage.

Prévoir ¼ d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

✚ **Les engagements :**

Les droits d'engagements sont **à régler impérativement avant la compétition.**

Ils s'élèvent à **22.00 €**

Les règlements sont à effectuer **de préférence** par CARTE BANCAIRE directement via le site « Engagym » ou par VIREMENT BANCAIRE sur le **compte Banque Postale du Comité Régional Centre-Val de Loire.**

Coordonnées bancaires :

La Banque Postale :

IBAN : FR52 2004 1010 1200 5658 4V03 351

BIC : PSSTFRPPSCE

En cas de règlement par chèque, l'adresser à : **Comité Régional Centre-Val de Loire de Gymnastique, 1240, rue de la Bergeresse 45160 OLIVET**

Pour tout paiement, indiquer la référence notifiée sur les bordereaux issus d'Engagym.

Ces bordereaux correspondants aux montants des droits d'engagements dus, sont téléchargeables et font office de facture.

Forfaits :

Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface « Engagym ».

- forfait déclaré pour la date de forclusion (**11 mai 2022**) : pas de droit d'engagement à régler (sauf si demande de repêchage pour le niveau supérieur), pas d'amende.
- forfait justifié après la date de forclusion (**après le 11 mai 2022**) : droit d'engagement dû, pas d'amende. Le justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) doit être déposé sur Engagym. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion (**après le 11 mai 2022**) et non justifié : droit d'engagement dû et application de l'amende en vigueur (montant égal à celui des droits d'engagements). Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.

Musiques :

Vous devez vérifier le bon téléchargement de vos musiques sur DJGYM **pour le 11 mai 2022 dernier délai.**

Vous munir d'une clef USB en secours.

Vérification des licences :

La réglementation impose un contrôle systématique des licences (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez ainsi les présenter le jour de la compétition en format papier ou format électronique.

Toute licence manquante ou non conforme, entraîne une amende de 50 €.

Rappel : Le règlement technique précise que les gymnastes de la filière performance doivent obligatoirement fournir un certificat médical renouvelé en début de saison pour la pratique en compétition (page 57 de la réglementation technique).

Juges :

Les juges doivent être présents 1 heure avant le début de la 1ère rotation et participer à la réunion.

Pour toute absence de juge, le club se verra infliger une amende de 244 €, à payer sur place selon la réglementation.

Le livret de juge est obligatoire.

Si vous ne disposez pas d'un juge formé ou recyclé sur la saison 2021-2022, nous vous engageons à prendre contact avec les clubs des régions pour vous échanger vos juges.

Le jury prévisionnel est disponible en pièce jointe.

Tenues des juges :

GAF : Veste + jupe ou pantalon bleu marine (noir toléré), haut blanc.

GAM : Ensemble bleu marine, chemise blanche et cravate.

Toute tenue non respectée entraîne une amende de 100 €.

- ✚ **Documents divers (organigrammes gymnastes et juges, circulaire, dossier club) :**
Ils seront consultables sur le site du Comité Régional Centre-Val de Loire :
<https://www.crcvl-ffgym.fr/>
N'hésitez pas à consulter régulièrement ce site pour vous tenir au courant des éventuelles mises à jour concernant les réajustements possibles des horaires de rotations dus aux forfaits.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Josiane PIOFFET
Vice-présidente du Comité Régional
Centre-Val de Loire de Gymnastique -
Chargée des Pratiques Compétitives

Copie membres CRCVL : Présidente, DTG, RT GAM-GAF, RJ GAM-GAF, Coordonnateur